



DÉCLARATION

94/18

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LA SÉANCE DE TRAVAIL SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX

À OTTAWA

OTTAWA (Ontario)
Le 29 avril 1994

Soyez les bienvenus à Ottawa.

J'accueille avec grand plaisir les représentants de nombreux pays qui, comme le Canada, manifestent depuis des années un véritable attachement au maintien de la paix. Il suffit de considérer la grande diversité des nations représentées dans cette salle pour se rappeler à quel point le maintien de la paix est une activité vraiment internationale. Vous constituez un bon échantillon des 70 États qui participent maintenant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Je salue tout spécialement les représentants des Nations Unies, à qui nous sommes particulièrement redevables. Malgré leur emploi du temps fort chargé, ils ont pris la peine de produire les documents que nous allons étudier ici, à Ottawa.

En particulier, je voudrais rendre hommage à M. Koffi Annan, Sous-secrétaire général au maintien de la paix. Nous sommes ravis qu'en dépit de ses innombrables occupations, il ait pu se joindre à nous pour présider à nos discussions. Il s'agit en fait du deuxième séjour de M. Annan au Canada en trois mois. Il est déjà venu il y a quelque temps, fort aimablement, présenter aux nouveaux députés du Parlement canadien les activités et les objectifs de l'ONU au chapitre du maintien de la paix.

M. Annan et ses collègues ont un lourd fardeau à porter. Il leur incombe en effet d'assurer, non seulement l'efficacité de 16 opérations de maintien de la paix que mène l'ONU dans le monde entier, mais aussi le bien-être de plus de 70 000 militaires affectés à ces missions, sans compter son propre personnel civil qui y collabore sur le terrain. Le dévouement de M. Annan à la cause de la paix et de la sécurité internationales que défendent les Nations Unies est bien connu, et fort apprécié du gouvernement canadien. Nous sommes par ailleurs extrêmement fiers que le major général Maurice Baril soit attaché au département de M. Annan, en qualité de conseiller militaire du Secrétaire général.

Tout en remarquant la diversité des participants, il me vient à l'esprit qu'aucun pays, aucun organisme n'a le monopole de cette activité, ou des idées sur les moyens d'en faire un instrument plus efficace de sécurité internationale. Ce n'est qu'en unissant nos efforts, en partageant le fruit de nos expériences et de nos réflexions, que nous pourrons l'adapter à l'évolution de la scène internationale.

Plus ça change... Voilà 30 ans, une réunion comme celle-ci avait lieu à Ottawa. Tout comme aujourd'hui, un groupe d'experts se réunissait pour discuter de certains aspects des opérations de maintien de la paix de l'ONU. À cette époque, 22 pays étaient présents, de même que des représentants du Secrétariat des Nations Unies. Ce soir, 24 pays sont réunis de même que des représentants du Secrétariat. Tout comme aujourd'hui, une attention particulière fut portée sur des questions comme le

mérite de créer une force d'intervention rapide onusienne; la nécessité d'une planification avancée de la part des Nations Unies, y compris les méthodes de formation et le mode de fonctionnement; l'importance de définir clairement la structure de commandement entre les forces de l'ONU sur le terrain, le Secrétaire général et les pays membres participants. Les similitudes entre les questions à l'ordre du jour de ces deux réunions sont remarquables.

L'appui constant des Canadiens envers le maintien de la paix au fil des ans est tout aussi remarquable. Les Canadiens croient depuis longtemps que le droit et les conventions internationales qui favorisent la sécurité collective servent leurs propres intérêts. Le Canada a compris de longue date que c'est par la coopération multilatérale que se règlent les problèmes mondiaux les plus complexes. Ces problèmes ont en effet des causes trop diverses et leurs solutions trop d'aspects différents pour qu'un seul pays, ou qu'un seul groupe de pays, puisse en venir à bout par des actions unilatérales. Le maintien de la paix, bien entendu, est un des instruments qui contribuent à ce processus.

C'est pourquoi le Canada a été un pionnier du maintien de la paix. Nous croyons que la contribution que nous apportons à ces opérations depuis quatre décennies n'est que le reflet concret de nos intérêts fondamentaux en matière de sécurité et de politique étrangère. En fait, je représente un parti ayant une longue tradition dans ce domaine. Les gouvernements libéraux qui se sont succédé depuis 1945 ont toujours fermement appuyé les Nations Unies et le maintien de la paix. C'est un ministre des Affaires étrangères et futur premier ministre libéral, M. Lester Pearson, qui a imaginé et inspiré l'envoi de la première force d'urgence au canal de Suez en 1956, méritant le prix Nobel de la Paix pour avoir introduit le maintien de la paix aux Nations Unies. Le Canada devait par la suite fournir plus de 100 000 militaires à cette fin.

Notre gouvernement est arrivé au pouvoir l'automne dernier sur sa promesse de consulter les Canadiens plus largement à propos des décisions de politique étrangère. Ce qui montre bien d'ailleurs l'importance cruciale des Nations Unies dans les relations internationales d'aujourd'hui, et dans la politique étrangère canadienne, c'est que deux des trois débats sur la politique étrangère qui se sont tenus au Parlement depuis les élections ont porté sur le rôle de gardien de la paix du Canada, plus particulièrement dans l'ancienne Yougoslavie.

Ces débats ont fait ressortir le ferme appui du Parlement et de tout le pays aux efforts accomplis par l'ONU pour secourir les victimes de la guerre et pour faciliter les négociations entre les belligérants. Les Canadiens ne reculent pas devant les moyens à prendre pour atteindre ces buts. Cependant, à Ottawa comme à l'administration centrale des Nations Unies à New York et

dans les autres capitales du monde, on assiste à l'émergence d'un consensus : l'action de l'ONU doit être clairement définie, largement appuyée, efficacement menée et respectueuse des contributions des États membres.

Je sais que les Canadiens sont toujours bien disposés envers les Nations Unies, et fiers du rôle que le Canada y tient. Mais je sais aussi qu'ils s'attendent à ce que les maigres ressources dont nous disposons soient employées le plus efficacement possible afin que les entreprises de maintien de la paix aient quelque chance de réel succès. Par «succès» j'entends l'application de solutions politiques aux causes profondes des conflits.

Le dénouement de la guerre froide a certes ouvert de riches possibilités à la communauté internationale, mais elle a aussi imposé aux Nations Unies la difficile tâche de régler plusieurs après conflits régionaux. Ces guerres locales trouvent souvent leur origine dans de vieilles querelles ethniques, religieuses, territoriales et économiques, et nécessitent alors de nouvelles approches parce que les méthodes classiques du maintien de la paix ne conviennent pas nécessairement.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général ont dû fréquemment improviser des réactions à des événements imprévisibles qui se sont produits sur le terrain. L'ONU a ainsi remporté des victoires magnifiques, comme dans le cas du Cambodge, et contribué énormément à la stabilité naissante de pays comme El Salvador, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Cependant, la communauté internationale n'a pas encore eu de succès en réagissant aux situations comme celles de la Bosnie, de la Somalie et du Rwanda.

On reconnaît généralement que l'ONU se doit d'innover pour faire face à de nouvelles situations. Bien que le maintien de la paix ne soit mentionné nul part dans la charte de l'Organisation, il en est venu à jouer un rôle central dans les entreprises de l'Organisation. Néanmoins, l'improvisation constante des trois dernières années, tout bien inspirée qu'elle nous semble fréquemment *a posteriori*, nous oblige à nous interroger sérieusement sur nos expériences récentes et à en tirer les enseignements.

Durant ma brève expérience à titre de ministre des Affaires étrangères, je m'y suis heurté à maintes reprises. Et qui plus est, je n'entrevois aucune diminution du nombre des crises qui exigeront l'intervention de l'ONU. Je voudrais que l'autorité d'agir dont disposent les Nations Unies soit renforcée par la capacité des États membres d'affronter les difficultés qu'elles éprouvent.

Rappelons-nous que la crédibilité et l'autorité des Nations Unies reposent sur ses États membres. La relation entre la capacité d'agir de l'ONU et la perception du public est claire : pour que les Nations Unies conservent l'autorité dont elles ont besoin pour agir dans des circonstances difficiles, il faut que leur efficacité soit manifeste; et pour ce faire, il faut que les États membres y veillent.

L'expérience a montré que les objectifs du Conseil de sécurité ne peuvent être atteints que si les mandats qu'il définit et adopte sont clairs, réalisables et en rapport avec les ressources qui pourront vraisemblablement leur être consacrées. Il est fort heureux que, récemment, les mandats du Conseil soient de plus en plus clairs et crédibles. Si ces progrès se poursuivent, je crois qu'ils aideront à rallier l'adhésion de la communauté internationale aux décisions du Conseil de sécurité.

Le rapport du Secrétaire général sur le Renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix contient des recommandations précises qui nous paraissent des plus sensées. La France et la Grande-Bretagne ont également apporté de très bonnes suggestions en ce qui concerne les alertes rapides et les déploiements préventifs. Dans son Livre bleu, l'Australie présente de nombreuses idées utiles et importantes. Le Canada a lui-même fait plusieurs suggestions au Comité spécial des opérations de maintien de la paix ces dernières années, et surtout au cours de l'année qui vient de s'écouler. De bonnes suggestions ont aussi été faites par de nombreux pays représentés dans cette salle comme l'Argentine, le Brésil, l'Égypte, le Ghana, l'Inde, la Malaisie et le Pakistan.

Nous félicitons la Nouvelle-Zélande d'avoir lancé, durant sa présidence du Conseil le mois dernier, un mécanisme par lequel les fournisseurs de troupes à la MINUAR [Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda], ont été régulièrement consultés. Voilà un excellent exemple, et nous espérons qu'il sera suivi dans d'autres cas.

Évidemment, les idées ne manquent pas. Mais il faut maintenant en arriver à un consensus tant sur les idées que sur les façons de les mettre en oeuvre. Pour assurer une direction et un soutien politiques efficaces des opérations de maintien de la paix, il faut des mandats efficaces du Conseil de sécurité, une interaction permanente entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de troupes, et une direction et un contrôle politiques permanents et efficaces des opérations de la part des Nations Unies. Voilà les questions que vous devrez examiner au cours de vos délibérations.

Permettez-moi de souligner ici la contribution des pays scandinaves qui ont soulevé ces questions à l'Assemblée générale

l'automne dernier. Grâce au travail considérable accompli par M. Annan et son personnel, il a été possible de s'attaquer à la gestion de nouvelles et difficiles missions de maintien de la paix. Le personnel militaire a été considérablement renforcé. Les communications entre New York et le terrain ont été améliorées par la mise sur pied d'une permanence.

Le Canada se réjouit de ces initiatives, mais il reste toujours à assurer dans l'ensemble un commandement et un contrôle efficaces. Nous devons examiner la capacité de l'ONU d'organiser et de lancer de nouvelles missions; la capacité de respecter des filières de commandement et de décision claires entre le siège de l'ONU et la mission sur le terrain; et la capacité des forces de l'ONU sur le terrain, qui sont souvent composées de troupes de différentes nationalités, de coordonner leur action. L'étude de ces questions devrait nous aider à formuler une politique plus solide.

Le sujet de la formation, est d'une importance croissante. Comme nous le savons tous, le champ des activités de maintien de la paix s'est élargi de façon spectaculaire ces dernières années. Les missions d'aujourd'hui comprennent des policiers civils, des observateurs d'élections, des membres d'organisations humanitaires et bien d'autres spécialistes. C'est ce qu'on appelle parfois les activités de maintien de la paix de deuxième génération. Vu la multitude de tâches que sont maintenant appelés à accomplir les gardiens de la paix, je suis persuadé qu'il est nécessaire de repenser leur formation. D'ailleurs, le Secrétariat s'emploie actuellement à mettre au point des directives et du matériel de formation à cette fin. De nombreux États membres s'occupent également de cette question. À mon avis la théorie et les directives de base sur le maintien de la paix déjà élaborées par l'ONU fournissent un apport essentiel à nos discussions sur cette question.

En ce qui nous concerne, les Canadiens doivent apprendre les leçons de la Somalie, de Haïti et du Rwanda. C'est pourquoi mon gouvernement vient justement de fonder un centre de formation en maintien de la paix à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse. Nous examinons actuellement ce qu'il convient de faire pour qu'il réponde le plus possible aux impératifs des rôles que joue le Canada dans le maintien de la paix et aux besoins de l'ONU. Nous voulons que cet établissement de formation soit ouvert aux Casques bleus de toutes les régions du monde. J'écouterai avec attention vos avis sur les meilleures façons de développer ce concept.

Enfin, même si elle ne figure pas à l'ordre du jour, j'aimerais aborder la question du financement des opérations de maintien de la paix. Il est évident que toutes les décisions que vous prendrez en dépendent. Le Canada estime que tous les États membres doivent acquitter leurs cotisations en entier et à

l'échéance. C'est ce que nous faisons, et nous trouvons inacceptable que d'autres pays ne s'acquittent pas de leurs obligations. Les réformes vont se poursuivre, mais il faut cependant que tous les pays règlent leurs dettes quand elles viennent à échéance.

Vous êtes ici pour amorcer un processus qui, j'en suis persuadé, mènera à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de maintien de la paix, et à l'engagement politique nécessaire. Je crois que le Secrétariat devrait être en mesure, grâce à votre concours, de présenter de nouvelles idées à l'Assemblée générale cet automne. Il faudra peut-être pour cela plusieurs autres réunions et plusieurs mois de travail soutenu, mais il faut qu'il s'accomplisse.

En prévision de cette réunion, nous avons collaboré avec le Secrétariat pour encourager vos gouvernements à envoyer des représentants expérimentés et compétents, de façon que les décisions nécessaires puissent être prises. Vous devrez donc, au cours des prochains jours, mettre en marche le processus qui doit doter les Nations Unies des outils nécessaires pour répondre aux demandes de maintien de la paix, au moment et à l'endroit fixés par ses membres. Je sais que vous vous acquitterez de cette responsabilité avec ardeur et imagination.

Merci.